

CLOÎTRE

Décrire horizontalement un grand demi-cercle et faire le signe de religieux*



JEÛNE

Serrer les lèvres avec le pouce et l'index



TRAVAIL

Frapper vivement les deux poings l'un contre l'autre



* Définitions tirées de la « Manière de faire les signes dans l'Ordre de Cîteaux, adoptée par le R. P. Muard pour les bénédictins de la Pierre-qui-Vire, d'après un ouvrage publié chez Soligny Imprimerie de la Grande-Trappe en 1890 ».

Ce dictionnaire de signes a été réédité dans SAIN-LOUP, DELAPORTE et RENARD, Gestes des moines, regard des sourds, Siloë, 1997

Une gestuelle de communications : l'art des signes

Le silence et l'esprit de silence sont, pour saint Benoît, parmi les valeurs essentielles de la vie monastique: *étant donné l'importance du silence, on n'accordera que rarement aux disciples, fussent-ils parfaits, la permission de parler même de choses bonnes, saintes et édifiantes [...] De fait, s'il appartient au maître de parler et d'enseigner, il convient au disciple de se taire et d'écouter* (RB, 6, 3-6). Et encore, parmi les instruments des bonnes œuvres: *ne pas aimer à beaucoup parler* (RB, 4, 52).

Tous les maîtres monastiques – et, parmi eux, les Cisterciens – ont pensé à la rigueur du silence dans le monastère. Comme d'autres moines avant eux, notamment des Clunisiens, les Cisterciens créent des recueils d'*artes signorum*: les arts des signes dont les utilisateurs peuvent rassembler par quelque 300 signes tout ce qu'il leur paraît nécessaire de vouloir exprimer sans pour autant se servir de la voix humaine. On y trouve bien des notions et, sous couvert de respecter la loi du silence, les irrépressibles bavards peuvent par signe donner exutoire à leur passion de dire. Saint Bernard avait déjà condamné cet excès de dire beaucoup sans rien dire: *que la main s'abstienne de ces signes oiseux*.

DES SIGNES DE COMMUNICATION

Comme la communauté monastique pratique en principe un silence perpétuel, elle a créé un réseau de communication non-verbale d'usage commun dans l'Ordre, avec naturellement des variantes mais selon un code compris partout. Ce sont les *signa*. À part quelques brèves communications orales avec l'autorité, dans un local de l'aile Est du cloître, l'*auditorium* (lieu où l'on écoute ou parloir), ce peuple de muets n'obéit qu'aux diverses espèces de signa et à leur langage codé.

Des objets pour communiquer

Campana: cloche. Instrument creux évasé en métal sonore (bronze). Vibrations retentissantes, prolongées par chocs d'un battant métallique placé à l'intérieur ou d'un marteau de métal à l'extérieur. Dans le clocheton au transept.

Clepsydre: horloge à eau qui permet d'avoir l'heure par un signal sonore. Dans l'église ou la sacristie.

Cymbalum: simandre métallique. Pièce de métal que l'on frappe pour convoquer les frères.

Tabula lignea: tablette en bois, avec marteau en bois. Dans l'aile Est du Cloître, au voisinage de l'infirmerie.

Très vite (au XII^e siècle déjà), ces moyens de communication par instruments se doublent d'un art des signes (*ars signorum*) par les mains. Des moines grands bavards – mais muets – peuvent étonnamment l'enrichir. En 1180, l'évêque Gérard de Cambrai rapporte avoir été, au réfectoire de moines bénédictins, témoin d'une conversation animée (mais muette!) entre plusieurs moines, durant un repas communautaire.



DIEU

Former un triangle avec le pouce et les index élevés, tenant les autres doigts élevés.



ÉGLISE

Joindre les mains en haut et faire le signe de maison



ABBÉ

Toucher le front avec l'extrémité des deux premiers doigts.



PAIN

Étendre horizontalement les pouces et les index en forme de triangle.



MAISON

Joindre les mains par l'extrémité



CONVERS

Prendre à poignée la barbe du menton et abaisser le poing.

HABITANTS & HÔTES DU MONASTÈRE

OBAZINE (France, Limousin, Corrèze). Tombeau de saint Étienne d'Obazine (v. 1260). Le gisant est accompagné d'arcatures ajourées recouvertes d'un toit à deux pans. Sur l'un des deux versants, cinq groupes de personnages s'avancent vers la Vierge et l'Enfant : (de gauche à droite) Étienne et un abbé avec crosse, des moines, des frères convers (barbus), des moniales de Coyroux et des salariés laïcs. Tout les habitants du monastère sont ici représentés.



Au temps de saint Benoît (VI^e siècle) et plusieurs siècles après, le concept même de vocation et sa mise en œuvre sont différents d'aujourd'hui. Dans un monastère, on trouve plusieurs catégories de personnes :

- des enfants d'environ 4 à environ 15 ans qui sont offerts à l'abbaye par leurs parents : soit avec des biens, soit sans²⁶. On les appelle *oblats* (= les offerts, les donnés, les oblats) ou *nutriti* (les nourris). En effet, le monastère les prend totalement en charge et les nourrit matériellement, spirituellement et intellectuellement. Autour de 14-15 ans, ils suivront automatiquement – sans guère d'exceptions – la filière monastique : novices puis profès. À la différence des Bénédictins, les Cisterciens n'accepteront pas les enfants au monastère, pratique qui, avec le temps, rencontrait d'ailleurs réticences et oppositions monastiques.

- des adolescents (mais assimilés à des adultes), au-dessus de 14-15 ans, et des adultes faits qui se présentent au monastère de leur propre mouvement. Ils sont venus d'eux-mêmes à la conversion, passant de la vie séculière à la vie religieuse, à une *religio* c'est-à-dire à un Ordre

religieux avec ses us et coutumes. Les textes les désignent sous le nom de *conversi* (convertis), terme utilisé pour rappeler qu'ils ont choisi eux-mêmes, en adultes, leur projet de vie, par opposition aux *nutriti*, intégrés dans le monastère par d'autres qu'eux-mêmes. Le mot est alors utilisé comme qualificatif : *monachi nutriti* et *monachi conversi*.

Mais, à partir des XI^e-XII^e siècles, le terme *conversus* est employé comme substantif. Il désigne alors ce qu'en français, nous traduisons par *frère convers*, avec un sens religieux : un religieux non-moine, vivant dans une communauté juxtaposée à celle des moines, ne suivant pas la règle de saint Benoît mais simplement des us particuliers. Le convers n'est pas tenu à l'office choral (*Opus Dei*) en latin (qu'il ignore). Son temps, libéré de l'office, est consacré à du travail manuel. Entré adulte à l'abbaye (c'est-à-dire après 14-15 ans), le convers est bien, dans toute la force du terme, un *conversus*, un converti. C'est un jeune adulte qui fuit le monde. Sans être les créateurs de ce nouveau type de religieux – apparus en Italie centrale au XI^e siècle –, les Cisterciens, à cause de leurs multiples exploitations (*grangia*), ont généralisé l'utilisation des convers.

Les effectifs d'une communauté

La Règle de Saint Benoît ne dit rien des effectifs indispensables à un monastère. Seul Grégoire le Grand (vers 593/594) signale dans ses *Dialogues*²⁷ que Benoît construisit douze monastères et, à la tête de chacun d'eux, établit un père auquel il confia ses moines. Voilà pour la fondation même. De ce chiffre, peut-être symbolique, un statut cistercien ancien va faire une règle : *on ne doit pas envoyer un nouvel abbé dans un lieu nouveau sans au moins douze moines*²⁸. À ce premier essai monastique, des chroniques de fondation ajoutent trois ou cinq convers. Les chiffres énormes avancés par des guides imaginatifs (100, 200, voire 500 moines par maison) ne reposent pas sur des données fiables. Le chapitre général de Cîteaux craint cependant les trop petites communautés. Un statut de 1184 décide qu'une abbaye comptant moins de douze moines sera transformée en *grangia*²⁹. Exception faite pour de grandes et célèbres – mais fort rares – abbayes comme le Clairvaux du temps de l'abbat de saint Bernard (1115-1153) ou l'abbaye des Dunes aux XII^e-XIII^e siècles pour laquelle nous avons des

listes nominatives de moines et de convers, les effectifs les plus courants d'une abbaye se situeraient autour de 20 à 30 moines. Ces effectifs réduits n'étaient d'ailleurs pas spécifiques à l'Ordre de Cîteaux. En son temps de gloire, Cluny, chef d'Ordre, n'avait d'ailleurs hébergé que 76 moines en 994 et 64 en 1042.

Dom Jacques Dubois a raison de noter : *Une vue simpliste confond multitude, ferveur et prospérité, de sorte que les chroniqueurs et les historiens ont perpétuellement tendance à grossir les chiffres, sans jamais laisser entendre que, s'il y a un minimum au dessous duquel il serait dangereux de descendre, il peut y avoir aussi un maximum qu'il serait préférable de ne pas dépasser*³⁰, sous peine de ne pouvoir gouverner cette cohue et même de ne pouvoir la nourrir.

Ainsi, la multiplication des fondations de Clairvaux au temps de saint Bernard (1115-1153) indique-t-elle à la fois une intense vie spirituelle et la préoccupation de ne pouvoir nourrir une communauté en trop grand accroissement.



FAIRE PROFESSION ET ENTRER DANS LA COMMUNAUTÉ DES PROFÈS

Rituel de la profession du moine

La Règle nous a conservé un précieux document du VI^e siècle : la manière dont saint Benoît faisait faire profession à ses moines (RB, 58, 17-29). Les Cisterciens ont repris ce rituel.

Après un an de noviciat, le postulant est admis en communauté et il fait profession par écrit à l'église. S'il sait écrire, il la rédige de sa main. Sinon, on le lui écrira et il signera d'une croix. Faite au nom des saints dont les reliques sont en ce lieu, sa demande est une promesse d'obéir à tout ce qui lui est commandé par son supérieur, l'abbé ou ses délégués. Déposée sur l'autel, la cédule de profession en reçoit un caractère d'engagement sacré. Elle sera conservée chez l'abbé ou l'archiviste, même si le moine s'enfuit ensuite ou sort avec l'accord du supérieur. Elle fait la preuve de son engagement définitif à Dieu dans la vie monastique, à tel endroit et à tel moment.

Cet engagement consiste essentiellement en trois points : *stabilité* (là où il a fait sa promesse), *vie religieuse* (conversion de ses mœurs) et *obéissance* (à l'abbé en charge et à ses successeurs). C'est ce que le public appelle les trois vœux : pauvreté, chasteté, obéissance. Pauvreté : chaque moine est *individuellement* pauvre mais l'abbaye (comme collectivité) peut être riche, voire très riche par l'abondance des dons qu'on lui fait. Obéissance : explicitement citée. Chasteté : devenu volontairement membre d'une communauté qui garde le célibat, le nouveau profès la pratiquera lui aussi.

L'abbé ou le maître des novices dépouille le nouveau profès de ses vêtements laïcs. Il le revêt de la coule, vêtement spécifique du moine. Le nouveau moine a eu la tête tondu à l'exception d'une étroite couronne (la *corona* monastique) de cheveux qui fait le tour de la tête, au-dessus des oreilles. Auparavant, au chapitre, il avait renoncé à tous ses biens, en faveur des pauvres ou du

monastère. Il va se prosterner devant chaque moine, dans sa stalle, afin que chacun prie pour lui : *à dater de ce jour, on le tiendra pour membre de la communauté.*

Cette dernière cérémonie a une signification doublement symbolique : elle constitue l'accueil d'un nouveau membre par une communauté déjà formée mais aussi un geste d'abaissement et de demande du nouveau venu de partager en tout la vie d'un groupe.

Le nouveau profès est alors introduit dans sa stalle : avec tous ses frères qui l'entourent, il est désormais chez lui, en ce lieu, pour toute sa vie.

Rituel de la profession du convers

Le rituel de profession est très réduit : *Après un an, le novice viendra au chapitre des moines où, après avoir renoncé à toute propriété, il fera ainsi profession : d'abord prosterné, il demandera miséricorde. Ensuite, debout au commandement de l'abbé, il fléchira les genoux devant l'abbé et plaçant ses mains entre les mains de l'abbé ; il lui promettra obéissance pour le bien jusqu'à sa mort. Et l'abbé répondra : Dieu te donne, la persévérance jusqu'à la fin. Tous (les moines, seuls présents au chapitre ; les convers sont dehors, dans la galerie Est du cloître. Si, du moins, ils assistent à la profession d'un des leurs) répondront : Amen. Alors, l'abbé lui ayant donné le baiser de paix, il s'en ira⁶⁵.*

Le rituel de la profession du convers est la reproduction de celui qui peut lier deux laïcs : le vassal à son suzerain. Il est désormais son homme-lige (*ligatus* : lié), comme le convers l'est de l'abbé. À la différence de la profession du moine, le geste très symbolique peut parfaitement se passer de tout écrit puisque, en principe, le convers ne sait pas lire ni écrire.



Réception d'un novice à la profession : la vêtue. À droite, celle d'une cistercienne. Elle va promettre d'observer la règle tenue par l'abbesse. Miniature extraite du Miroir historial de Vincent de Beauvais (XV^e s.). Chantilly, Musée Condé, Ms. 722, f^o 209v. (Photo RMN - R. G. Ojeda).

Les habits des moines et convers

Benoît déjà traite la question du vêtement des moines (RB, 55). Le climat avait été pris d'abord en compte. Benoît détermine son choix en fonction d'un climat tempéré. Mais à l'abbé de décider finalement: *que les moines ne se soucient pas de la couleur ou de l'aspect grossier de tout cela. Ils se contenteront de ce qu'on peut trouver dans la région où ils habitent et acheter à meilleur marché* (RB, 55, 7). Toutefois, pour éviter le ridicule et l'indécence, saint Benoît ajoute: *quant à la taille, l'abbé veillera à ce que les vêtements ne soient pas trop courts mais à la taille de ceux qui les portent* (RB, 55, 8). Ce groupe, vêtu, de vêtements disparate devait offrir une apparence bigarrée.

Sur le corps, à même la peau, pas de chemise mais une tunique de laine naturelle, non teinte. Elle est courte comme celle que portent les paysans et, à en juger par diverses miniatures du XII^e s., montrant des moines cisterciens au travail, elle semble portée déjà en piteux état. Comme les caleçons (*femoralia*) – par plus que les chemises d'ailleurs (*straminia*) – ne figurent dans la Règle, les cisterciens qui se veulent les parfaits imitateurs de saint Benoît n'en portent pas. Sauf – pour la décence – quand ils sont juchés sur des toits ou sur des arbres ou bien qu'ils voyagent. Mais alors, c'est souvent sur une monture (cheval ou mulet) et ils sont en coule (*cuculla*) dont ils ont une d'hiver (*vellosa*): plus laineuse, et une d'été. Coule et tunique de rechange permettent de laver celles qui sont sales.

On les lessive avec l'eau de puits du cloître et elles sèchent sur l'herbe du préau.

Pour le travail manuel, les moines disposent d'un scapulaire qui, dans son état définitif est formé de deux bandes d'étoffe reposant sur les épaules (*scapulae*) et qui tombent en avant et en arrière par-dessus la tunique. Il est doté d'un capuchon. À l'origine le scapulaire a pu ressembler à des bretelles qui fixaient la tunique retroussée à mi-cuisse pour permettre, durant le travail manuel, des mouvements plus aisés. La tunique est serrée à la taille par une ceinture de cuir, très probablement (*bracile*), des sortes de jambières de laine servent de bas (*pédules*). Aux pieds, de grosses chaussures de cuir de vache mais pas de veau; considérées comme un luxe donc étrangères aux moines! Pour les travaux extérieurs où il faut affronter des sols boueux, des zones marécageuses, il a des

CÎTEAUX (France, Bourgogne, Côte-d'Or). Clef de voûte située dans la galerie du cloître des copistes (XIII^e s.) : une coule.



Essai de reconstitution des vêtements monastiques aux XII^e-XIII^e siècles : à droite, les moines tonsurés portent une tunique et un scapulaire ; à gauche, les convers, hirsutes et barbus, sont vêtus d'une tunique avec scapulaire et capuchon.

godillots (*caligae*). Les moines portent aussi des bottes. Le chapitre général lutte longtemps pour les interdire aux convers (auxquels elles viendraient pourtant bien à point) qui les réclament et fomentent même des conspirations pour en avoir. L'une d'elles est racontée en détail dans l'*Exordium Magnum* (fin du XII^e siècle)⁷⁶. Les bottes seraient-elles restées le symbole d'une classe sociale supérieure: les *bellatores* et, à ce titre, interdites aux *laboratores*? De plus, avec tout le cuir qu'elles exigent, elles reviennent très cher et sont inaccessibles au peuple.

L'ensemble de cette vêtue ressemble à celle des paysans auxquels le monastère fait charité des frusques des moines telles qu'elles sont après un long service. Quant à la coule, c'est le vêtement monastique par excellence: elle dérive d'un long manteau à capuchon avant de devenir une ample robe fermée, aux larges manches. Elle est portée dans la maison (au chœur, au réfectoire, au chapitre, aux latrines etc.) et aussi en voyage.

Pour l'intérieur, les moines disposent encore de pantoufles ou chaussons de jour, et de nuit. Les cisterciens n'ont pas de pelisses. La matière des vêtements: de la laine non

CÎTEAUX. Les coules de l'actuelle communauté cistercienne.



teinte telle qu'elle vient du tissage. D'après la toison d'origine, cela donne du gris, du blanc cassé et même du roux. Des textes nomment les cisterciens: les *frères gris*. En 1335 seulement, le pape cistercien Benoît XII rend obligatoire le blanc pour la tunique et le noir pour le scapulaire⁷⁷.

Le vêtement des convers: (chapes, tunique, chaussures, bas, chaussons), capuchon leur est particulier. Toutefois,

aux bouviers, aux charretiers et aux bergers, l'abbé peut en accorder une chape de plus grande dimension. S'ils ont des pelisses elles seront grossières et d'une seule espèce de peaux. Il sera permis aux convers d'avoir quatre tuniques contre deux aux moines, pour mieux les protéger des intempéries (neige, pluies), si l'abbé le juge bon. Leurs labeurs manuels, au dehors, par tous les temps, les rendent vite crottés à plaisir!

Aux forgerons seuls, on concédera d'avoir des sarrauts (amples blouses portées par-dessus la tunique et destinées à protéger celle-ci des étincelles et autres effets du feu de forge).

Les vêtements des convers sont, autour de 1125, réglementés par leurs Us⁷⁸. Leur composition comme leur coupe permettent de les distinguer aisément de ceux des moines. Ils n'ont pas de vêtements spécifiques pour leur office, dans leur chœur, à l'église abbatiale et correspondant à la coule des moines.

Un moine en coule (vêtement de chœur)



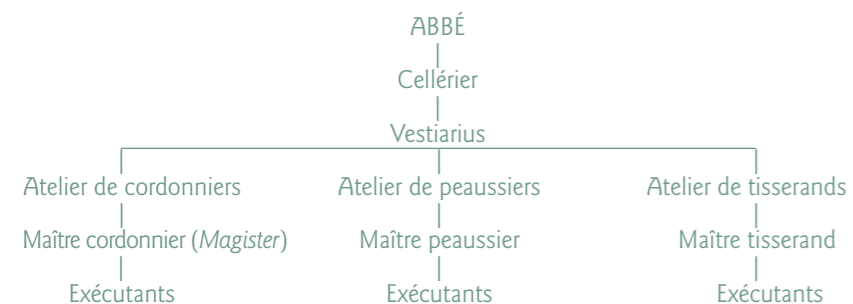
Le moine chargé du vestiaire

Dans la codification de 1202⁷⁹ apparaît un personnage dont les activités importantes devaient s'intégrer à l'origine dans les fonctions du cellérier. C'est le *vestiarius* qui est le responsable de tout ce qui touche aux fournitures, de vêtements et de chaussures pour la communauté. À travers le texte, on devine un personnage de premier plan en charge d'une véritable organisation de métiers : des cordonniers, des pelletiers et des tisserands. Il peut parler mais uniquement à leurs

maîtres respectifs, ce qui suppose des ateliers spécialisés et hiérarchisés. Il peut aussi convoquer les responsables à l'atelier des tailleurs divisé en deux sections : un dépôt ou stock de vêtements, terminés (il semble être seul fournisseur pour l'abbaye et les granges), et un autre d'assemblage de pièces de tissus déjà préparées à partir de patrons. Il apprécie qui, des moines, doit être pourvu de nouveaux vêtements ou de nouvelles chaussures et préside à leur distribution. Enfin, il lui incombe de prévoir tout ce qui concerne la literie de l'hôtellerie ; il a des relations habituelles avec ce secteur de l'abbaye.

Tout ce qui précède (et donc se rapporte à des abbayes de taille assez importante) indique une véritable coordination de travaux repartis entre au moins trois ateliers séparés mais complémentaires qui couvrent trois métiers, comme les secteurs d'une petite industrie du vêtement depuis le traitement de la matière première jusqu'au produit fini. La mention explicite de pelletiers et peut être de corroyeurs pour les harnachements des chevaux, la sellerie etc. En effet, ces activités peuvent se révéler importantes dans une abbaye cistercienne pour la fourniture des *grangia*. Elles laissent même supposer des opérations réalisées en vue de ventes extérieures ou encore de préparation délicate de peaux d'agneaux, la matière première du parchemin pour manuscrits et manuscrits de luxe (velin).

La hiérarchisation de ces ateliers commandés par des « maîtres » qui joueraient le rôle de contremaîtres d'aujourd'hui laisse supposer un organigramme simple mais déjà pré-industriel, avec une division du travail, au moins élémentaire.



Organisation des ateliers de fabrication des vêtements et des chaussures.



FONTENAY (France, Bourgogne, Côte-d'Or). Le dortoir des moines (XII^e s.). Les larges ouvertures sont tardives (XVIII^e s.) ; celles d'origine étaient beaucoup plus étroites.

DORMIR

Essai de reconstitution d'un dortoir de moines d'après celui du Thoronet (cf. page suivante). Perches-penderies pour suspendre les vêtements. Sous les lits, les instruments agricoles individuels.

Le dortoir des moines est une vaste pièce d'un seul tenant à l'étage de l'aile Est mais avec des prolongements possibles au-dessus du réfectoire des moines. Il est bien séparé de celui des convers qui possèdent le leur au-dessus de l'aile Ouest. Le dortoir est un lieu assez fréquenté. Les moines l'atteignent soit par l'escalier (dit de jour) à partir de l'aile Est du cloître ; soit par l'escalier (dit de nuit) partant du transept de l'église. L'un et l'autre débouchent ainsi à l'étage à deux endroits diffé-

rents. Les convers gagnent leur dortoir par une échelle ou un escalier (de pierre et de bois) intégré à la façade ouest ou posé contre elle.

On se rend au dortoir pour la nuit et (en ce qui concerne les moines) pour la sieste de l'après-midi qui compense le lever nocturne des Vigiles. À la bonne saison, après Prime les moines viennent s'y vêtir pour le travail manuel à l'extérieur, laissant là leur coule et prenant le scapulaire et les outils exigés par le labeur de la journée.